

Bercy prolonge la cellule de soutien psychologique dédiée aux chefs d'entreprise

ANNE-HÉLÈNE POMMIER
@ahpommier1

Parce qu'en période de crise exceptionnelle les coups de pouces financiers ne sont pas toujours suffisants, le gouvernement a décidé de prolonger son dispositif de soutien psychologique à destination des chefs d'entreprise. Le ministère de l'Économie vient d'annoncer le maintien pour encore six mois de la cellule créée au printemps avec l'association Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), et le soutien des réseaux des Chambres de commerce et d'industrie (CCI France), des Chambres de métiers et de l'artisa-

nat (CMA France), d'Harmonie Mutuelle et de la banque Thémis.

Le numéro vert (08 05 65 50 50), mis en place fin avril, vise à « *apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse* », précise Bercy. À l'issue d'un appel, le chef d'entreprise dont le cas est jugé suffisamment préoccupant se voit proposer, s'il le souhaite et dans la plus stricte confidentialité, de bénéficier d'une prise en charge rapide et gratuite par l'un des 1 200 psychologues spécialement formés par l'association. Pour les autres cas, une réorientation est proposée vers des structures publiques ou privées spécialisées dans ce type d'accompagnement, explique le communi-

La ruine financière et morale des chefs d'entreprise a toujours existé mais là on est confronté à une crise majeure

MARC BINNÉ
COFONDATEUR
DE L'ASSOCIATION APESA

qué. « Avec ce deuxième confinement, la conjoncture économique difficile continue de mettre en danger les chefs d'entreprise artisanale. Face à leur détresse, le dispositif Apesa avec son numéro vert national a fait ses preuves », souligne Joël Fourny, président de CMA France.

Hausse du nombre de prises en charge

Plus de 957 appels ont ainsi été recensés jusqu'ici, « avec 421 prises en charge de dirigeants via les sentinelles des partenaires » formés par Apesa, rapporte de son côté le ministère. Soit une augmentation globale des prises en charge de 46 % par rapport à la même période en 2019, selon les statistiques de

l'association qui officie depuis 2013. « De nombreux témoignages révèlent combien est souvent extrême la souffrance vécue par celles et ceux qui sont aujourd'hui confrontés à l'impensable, au rêve brisé de la disparition éventuelle de leur entreprise, au sentiment de perte d'identité, de dignité et d'utilité », affirme Marc Binné, son cofondateur.

La semaine dernière, ce greffier du tribunal de commerce de Saintes (Charente-Maritime) alertait déjà sur le caractère exceptionnel de la crise actuelle : « La ruine financière et morale des chefs d'entreprise a toujours existé mais là, on est confronté à une crise majeure », assurait-il.

De récentes études lui donnent

raison. D'après une enquête Ifop réalisée pour la Fondation Jean-Jaurès et publiée vendredi, 20 % des 2 000 personnes sondées ont déclaré avoir envisagé de se suicider. Parmi elles, une majorité de dirigeants d'entreprise, d'artisans-commerçants et de chômeurs.

« Ma conviction est qu'il ne faut pas laisser les chefs d'entreprise seuls dans cette période extrêmement brutale. Confrontés au risque de voir disparaître leur entreprise et se sentant responsables du devenir de leurs salariés, ils peuvent se retrouver en situation de détresse personnelle. C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre le dispositif », conclut la ministre chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher. ■